

## INTRODUCTION.

*LA première chose qu'on doit considérer, dans l'Education des enfans, est le grand but que Dieu s'est proposé en créant les hommes, & par conséquent aussi, en donnant la vie aux enfans. Il les a créés au commencement à son image, dans l'intention qu'ils parvinssent à une vie immortelle & à la constante jouissance de toute la félicité que ces nobles créatures peuvent goûter dans une union intime avec leur Créateur, & dans le bon usage qu'ils doivent faire de ses Dons, tant pour leur propre avantage, que pour celui de leurs semblables.*

*Il est vrai que, par la déplorable chute du premier homme, tous ses descendans sont devenus entièrement incapables d'atteindre ce grand but & de répondre à cette heureuse destination; Mais c'est pour les tirer de cet état malheureux que Dieu s'est manifesté en chair, qu'il a détruit la mort, & qu'il a mis en lumière la vie & l'immortalité,*  
2. Timoth. I. v. 10.

*Les hommes déchus ayant été rachetés par le Sang précieux de Jésus-Christ, afin qu'ils fussent ramenés au but de leur création; pour y parvenir, il faut qu'ils y consacrent leurs cœurs, leurs ames, & tous les membres de leurs corps; C'est par conséquent à lui faire ce sacrifice qu'on doit destiner, disposer & conduire les enfans, autant qu'il est*

possible. Ceux des chrétiens sont sanctifiés au Seigneur, dez le premier moment de leur existence, I. Corinth. VII. v. 14. C'est pour cela qu'ils sont ensevelis dans sa mort par le Baptême, & qu'ils reçoivent la grace de pouvoir vivre dans la communion de Jésus-Christ; afin qu'en qualité d'enfans de Dieu, ils soient & demeurent à jamais ses héritiers & les co-héritiers de Christ. Ils ont donc les mêmes droits & les mêmes privilèges que tous les autres chrétiens; Par conséquent, ceux à qui ils appartiennent ne doivent pas les en priver, soit en négligeant de leur donner une bonne éducation, soit en leur en donnant une mauvaise.

## §. 2.

ON doit commencer d'autant plutôt à leur donner une bonne éducation, qu'on remarque de bonne heure qu'ils sont des hommes corrompus & vicieux. Cette corruption ne tarde pas à se manifester, tant dans leur corps, que dans leur cœur & dans leur esprit. On auroit grand tort de les excuser en disant, que ce sont des enfans qui ne savent ce qu'ils font. C'est se tromper que de chercher la cause de la corruption qui se manifeste chez eux en ce qu'ils ne connoissent pas encore les facultés de leur ame & qu'ils ignorent la manière d'en faire un bon usage. L'expérience prouve le contraire; Car plus les enfans apprennent à faire usage de leur esprit & de leurs autres facultés, plus le fond de corruption qui est en eux se décèle. Non seulement on découvre dans leur ame une ignorance totale des vérités divi-

nes & le peu d'aptitude qu'ils ont à les saisir, à les concevoir & à les apprendre, mais encore le dégoût & même l'aversion marquée qu'ils en ont. Cela, joint au penchant qu'ils ont à s'occuper & à s'attacher à toutes sortes de choses vaines & frivoles, prouve assez que les enfans sont des hommes corrompus. On remarque en même tems qu'ils ont une inclination naturelle à faire un mauvais usage des membres de leur corps, même de ceux qui sont les plus foibles & les plus sujets à des accidens facheux, qu'ils prennent un certain plaisir & qu'ils ont une adresse étonnante à les employer d'une manière qui indique manifestement leur mauvaise façon de penser & leurs inclinations vicieuses. La différence qu'il y a entre les tout-petits enfans & ceux qui commencent à faire usage de leur raison, consiste à l'ordinaire, uniquement en ceci, que ces derniers savent mieux cacher leurs vices, & prouvent par là qu'ils sont de bonne heure enclins à l'hypocrisie.

## §. 3.

**D**E quels vifs sentimens de compassion ne devoient donc pas être pénétrés ceux qui connoissent la grande destination des enfans, lorsqu'ils considèrent, d'un coté l'extrême foiblesse de ces pauvres petites créatures, & de l'autre, leur état de corruption & de péché? Mais en même tems, de quel ardent désir ne devoient-ils pas se sentir animés, de leur tendre la main pour leur donner tous les secours possibles? Ces jeunes créatures sont d'autant plus dignes

de pitié, qu'elles connoissent aussi peu leur destination qu'un Prince nouveau ne connoit les droits de la couronne qu'il doit un jour hériter. Elles ignorent ce qu'elles doivent à leur Créateur & à ce fidèle Ami des hommes qui les a rachetés. Elles ne connoissent pas leurs relations & leurs obligations envers leurs parens & envers la Société, ni les talens & les facultés, tant du corps que de l'ame, qu'elles ont reçues de Dieu, ni le bon usage qu'elles sont obligées d'en faire; Encore moins connoissent-elles ce malheureux héritage qu'elles ont apporté en naissant, & qui consiste en tant de foiblesses, de vices & de misères; Tout cela est encore caché à leur entendement. Les pleurs & les cris fréquens de ces pauvres enfans, les dangers sans nombre auxquels ils sont exposés, leurs différentes fautes & infirmités, sont autant de voix touchantes, autant de supplications muettes, par lesquelles ils conjurent les personnes âgées, surtout celles qui pensent chrétiennement, de les assister de leurs charitables secours, & d'accepter pour recompense quelques mines riantes, quelques regards d'amitié, en attendant que, dans un âge plus mur, ils payent les soins qu'on leur a donnés par les fruits de la bonne éducation qu'ils auront reçue.

## §. 4.

ON place avec raison les Pères & les mères au premier rang des personnes chargées par état, du devoir important de donner aux enfans une Education raison-

X O X

raisonnable & chrétienne. C'est à eux principalement que Dieu a confié leurs enfans, comme un dépôt sacré, & comme un présent qu'il leur a fait dans sa grace. C'est d'eux qu'on a donc droit d'attendre & d'exiger, qu'ils employent toutes les peines & toute la fidélité dont ils sont capables pour donner à leurs enfans l'éducation qu'ils leur doivent. Vous pères, élevez vos enfans sous la discipline, & en leur donnant les instructions du Seigneur; C'est l'exhortation que l'Apôtre adresse à tous les chrétiens, Ephes. VI. 4. Pourquoi le Créateur a-t-il rempli le cœur des pères & des mères d'une affection si tendre pour leurs enfans? C'a été pour les porter d'autant plus efficacement à donner tous leurs soins à des créatures qui en ont un si grand besoin. Ils ne peuvent donc, sous aucun prétexte, se dispenser de s'acquiescer de cette obligation. Que si leur emploi ou leur profession ne leur permet pas de donner à l'éducation de leurs enfans toute l'attention nécessaire, ou s'ils n'ont pas reçu de Dieu les dons & les talens convenables pour cela, ils sont indispensablement obligés de se procurer des aides propres à remplir une partie de cet important devoir; Et ces aides, soit qu'on employe pour cela des Régens d'Ecoles publiques, soit qu'on prenne chez soi des précepteurs particuliers, des Gouverneurs, ou des gouvernantes, ces aides, dis-je, sont dès lors chargés des mêmes obligations que les pères & mères; Ils partagent avec eux la joye du succès, mais aussi la douleur de voir les enfans mal réussir, & le Compte que doivent rendre à Dieu ceux qui les ont négligés.

AU reste les personnes qui aiment sincèrement leurs propres enfans, ou ceux qui leur sont confiés, ne doivent pas se laisser décourager par le sentiment de leur insuffisance, ni trop redouter le travail qu'exige l'éducation des enfans, ni se laisser rebuter par les difficultés qu'ils y rencontrent. Ils doivent tenir pour maxime constante, qu'avec l'assistance & la bénédiction du Toutpuissant, on vient à bout de tout. Paul plante, Apollos arrose, mais Dieu donne l'accroissement. Cette divine promesse s'accomplit très particulièrement dans l'éducation des enfans. De même que l'Eglise de Christ, en général, est le Champ de Dieu, I. Corinth. III. v. 9. lequel doit attendre du Seigneur toute sa fécondité, ainsi les enfans sont, dans un sens très particulier, un objet continuuel de la bénédiction de Dieu. Cela étant, tous ceux à qui la culture de cette espèce de pepinière est confiée, ne peuvent assez reconnoître le prix de la grace que le Seigneur leur a faite de les appeller à être ses co-opérateurs. Plus ils remarquent que l'Esprit de Dieu travaille dans le cœur de leurs enfans, plus ils doivent redoubler leurs soins pour écarter tout ce qui pourroit troubler ou empêcher ses salutaires opérations; Et c'est en s'y appliquant qu'ils réussiront à remplir heureusement leur tache. Les parens, aussi bien que les instituteurs des enfans, doivent savoir, tant par la connoissance qu'ils ont d'eux-mêmes, que par leur propre expérience que par eux-mêmes, & par leurs propres forces, ils ne peuvent  
faire

faire aucun bien ; Beaucoup moins est - il en leur pouvoir de former le cœur de leurs enfans pour le rendre conforme à l'intention de Christ. La conviction de leur insuffisance doit donc les porter à implorer ardemment l'assistance du Seigneur, dans la ferme confiance qu'il la leur accordera. S'il y a quelqu'un qui manque de sagesse, dit l'Apotre, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement, sans rien reprocher, & il la lui donnera, St. Jaq. I. v. 5. Quiconque entre avec cette confiance dans l'importante carrière de l'éducation des enfans, ne sera certainement point rendu confus. C'est aussi dans cette même confiance que j'ose donner cette brève Manuduction. Je prie les parens & les instituteurs, de la regarder, non comme un art nouveau, inventé par le génie, & praticable par les seules forces de la nature, mais comme le conseil d'un ami, lequel, quoique persuadé de son incapacité, espère de la Bénédiction divine que ses avis ne seront pas tout à fait infructueux.

L'ordre que je me propose de suivre dans mes observations m'engage à en faire un partage qui me paroît assez naturel. Je divise ce petit Traité en cinq Chapitres ;

Le premier parle du soin que les pères & les mères doivent avoir de leurs enfans, dans le tems que ceux - ci sont encore dans les flancs de la mère.

Le second traite du soin qu'ils doivent avoir de leurs

*leurs enfans , depuis leur naissance , jusqu'à ce qu'ils sont sevrés.*

*Dans le troisieme , on parlera de leur éducation jusqu'à l'age de sept ans.*

*Dans le quatrieme , de la maniere de les élever jusqu'à l'age de quatorze ans.*

*Et dans le cinquieme , depuis cet age , jusqu'à celui de vingt & un ans.*

*Au reste , quand je parle de l'age de sept ans , de celui de quatorze & de vingt & un ans , les conseils que je donne ne sont pas tant applicables à ces ages - là , qu'aux dispositions du corps , & aux facultés de l'ame qui se manifestent à l'ordinaire chez les jeunes gens , à ces différens ages. C'est donc , moins à l'age qu'aux qualités du corps & de l'esprit , qu'il faut faire attention dans l'application des instructions que je donne. Une autre raison , qui m'a déterminé à diviser ce petit Traité en autant de Chapitres qu'il y a d'epoques marquées dans l'age des enfans , est que , par là , leurs Parens & leurs Préposés pourront avec plus de facilité trouver le chapitre qui est relatif à l'age actuel de leurs enfans.*